

E6

THÉMATIQUE

Diversité génétique des espèces domestiques et cultivées

SOUS-QUESTION

Quelles sont les caractéristiques et la situation de la diversité génétique présente sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quel est l'état de la biodiversité sur le territoire ?

NOMBRE DE VARIÉTÉS VÉGÉTALES CULTIVÉES ET DE RACES ANIMALES DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

**Présentation**

La diversité génétique des espèces domestiques et cultivées peut s'apprécier au regard du nombre de races animales et de variétés végétales. Ainsi les variétés actuelles d'arbres fruitiers, de légumes potagers, de céréales, et les races d'élevages équins, bovins, caprins... font partie de la biodiversité et représentent un patrimoine génétique, sélectionné par l'Homme, à préserver. La recherche de meilleurs rendements agricoles, à travers l'utilisation des races et des variétés les plus productives au détriment de nombreuses autres, peut conduire à une diminution de la richesse génétique des espèces domestiques et cultivées, et à une disparition de ce patrimoine des territoires.

**Modalités de calcul****FORMULE DE CALCUL**

Nombre de **variétés** cultivées sur le territoire régional
+ Nombre de **races** élevées sur le territoire régional

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

La diversité génétique des plantes est prise en compte à travers le nombre de variétés qui font l'objet d'une **culture référencée sur le territoire régional**. La diversité génétique des animaux est appréhendée à travers le nombre de races qui sont **représentées dans le cheptel régional**.

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (nombre de variétés et de races sur le territoire régional pour l'année de référence et les suivantes) ou de deux courbes distinguant le nombre de races et le nombre de variétés.





Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

L'annexe de l'arrêté du 26 juillet 2007 fait état de 46 races bovines, 56 races ovines, 14 races caprines, et 12 races porcines reconnues en application du Code rural et de la pêche maritime. 52 races équinnes sont également reconnues par les Haras nationaux.

D'autre part, d'après une étude conduite par le Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences (GEVES), en 2004, plus de 7 800 variétés sont inscrites au Catalogue français des espèces agricoles cultivées, dont près de 4 200 variétés de grande culture, plus de 2 200 variétés potagères et plus de 1 450 variétés fruitières et de la vigne.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une diminution du nombre de races élevées et du nombre de variétés cultivées sur le territoire constitue une perte de biodiversité dans sa composante « diversité génétique des espèces domestiques et cultivées ».

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Cet indicateur doit être interprété au regard :

- de données historiques (évolution du nombre de races élevées et de variétés cultivées sur le long terme).
- de renseignements relatifs à l'état de conservation des races et des variétés (rareté, niveau de menace...).
- de la responsabilité du territoire régional pour la conservation des races et des variétés (par exemple, part de races « anciennes », de races « locales » et de races « à petits effectifs » parmi les races élevées sur le territoire national, ou surface plantée des différentes variétés sur le territoire régional par rapport au territoire national).



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

Aucun

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Biodiversity Indicators Partnership (BIP) :
1.5.2 Genetic diversity of terrestrial domesticated animals
- Observatoire régional de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais :
Nombre de variétés végétales cultivées et de races animales domestiques

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

